

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND et ROCHÉ, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme HERVÉ (Pouvoir à Mr GIRAUD), Mr VINET (Pouvoir à Mr PELLETIER)

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 4 mars 2025

Présence de 2 personnes de la Magnonnière dans le public.

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 février 2025, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que Patrice TYDTGAT a été promu au grade d'Agent de Maîtrise au 1^{er} mars 2025 et qu'il est par conséquent, nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en supprimant son poste précédent à savoir, Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette mise à jour.

2°) CENTRE DE GESTION 17 : CONVENTION PARTICIPATION MUTUELLE SANTÉ

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, toutes les collectivités devront participer à hauteur de 15 € minimum/mois/agent à la mutuelle santé de leurs agents. Mr le Maire indique que la Commune participe déjà, depuis plusieurs années, pour les agents ayant une mutuelle labellisée.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de cette nouvelle législation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique 17 lance une consultation afin de mettre en place une convention de participation pour les agents de la Fonction Publique au niveau du risque santé. Ce dernier souhaite connaître les collectivités intéressées ainsi que le nombre d'agents concernés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le CDG 17 pour lancer une consultation à ce sujet.

3°) PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 : DEVIS RÉFECTION MURETTE MONUMENT AUX MORTS, DEVIS NOUVEAU COLUMBARIUM ET TARIFS CASES, DEVIS SIGNALISATION ET MARQUAGE AU SOL + DEMANDES DE SUBVENTIONS, DEVIS MATÉRIEL SERVICE TECHNIQUE, DEVIS ÉCLAIRAGE SALLE DES FETES ET AUTRES TRAVAUX

Murette Monument aux morts

Mr le Maire fait part des deux devis reçus :

- SIE : 6 100,00 € TTC
- MF CONSTRUCTION : 10 786,60 € TTC

Le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour et 2 Abstentions, valide le devis du SIE et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à le signer. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Nouveau columbarium

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière case a été vendue récemment et qu'il serait opportun d'en prévoir un second à côté.

Mr le Maire fait part des devis reçus de 3 entités pour un columbarium pyramidal comme l'existant de 10 cases, en gris :

- PF COLIN/GRANIT POITOU : 4 929,40 € TTC
- PF GRANDON : 5 516,00 € TTC
- GRANIMOND : 8 767,20 € TTC

Les élus indiquent que Granimond est hors de prix pour la Commune.

Le Conseil Municipal, par 10 Voix Pour PF COLIN, 1 Voix pour PF Grandon et 2 abstentions, retient le devis des PF COLIN et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer les devis. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Tarifs cases nouveau columbarium

Mr le Maire fait part des tarifs des cases du columbarium actuel, à savoir, 300 €/case pour 15 ans et 500 €/case pour 30 ans. Le prix d'achat du columbarium actuel était de l'ordre de 3 000 €.

Mr le Maire propose d'augmenter les tarifs comme suit :

- 400 €/case pour 15 ans
- 600 €/case pour 30 ans

Le Conseil Municipal, par 9 Voix Pour, 3 Voix contre l'augmentation et 1 abstention, valide les nouveaux tarifs indiqués ci-dessus.

Mr Roché demande pourquoi la commission Cimetière n'a pas été réunie ??

Signalisation, marquage au sol, parking Eglise

Mr le Maire fait part des devis de signalisations, marquage au sol et parking Eglise :

- Syndicat de la Voirie 17 (Panneaux) : 2 007,52 € TTC
- Marquausol : 6 909,48 € TTC
- Marchand (terrassement et bi-couche) : 9 327,60 € TTC

Mr le Maire indique qu'il serait peut-être possible de prétendre à des subventions dans le cadre des amendes de police avec un dossier pour les travaux du parking et un dossier pour la signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et devis et charge Mr le Maire ou un Adjoint de faire les demandes de subventions correspondantes. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Achat divers matériel

Poste à souder

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité d'acheter un petit poste à souder pour l'atelier communal.

Il fait part des deux tarifs reçus de Diffusion Directe :

- Poste Gys Smarting 110 : 202,37 € TTC
- Poste Gys Smarting 142 : 558,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Diffusion Directe pour le poste à souder de 202,37 € TTC. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Remorque

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait opportun de prévoir l'achat d'une remorque afin de pouvoir transporter le tracteur tondeuse sur les villages et ainsi faire gagner du temps aux agents.

Mr le Maire fait part des devis reçus :

- Univers remorque – Plateau fixe 304x170 : 4 162,50 € TTC
- Univers remorque – Plateau lider 350x180 : 4 641,00 € TTC
- AID remorques – Multitransporter – Modèle 2025 3 341,00 € TTC
- AID remorques – Multitransporter – Modèle 2024 3 015,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'une remorque et retient la proposition de AID avec le modèle 2024 comprenant la carte grise pour 3 015 € TTC. Mr le Maire ou un Adjoint sont autorisés à signer le devis ainsi que tous documents relatifs à ce dossier. Les crédits seront inscrits au BP 2025.

Mr le Maire fait part du devis d'AID pour le changement de l'essieu de la remorque actuelle à 429,62 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ce devis, à l'unanimité, et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à le signer.

Eclairage Salle des Fêtes

Mr le Maire indique qu'il a un devis de chez Eiffage mais qu'il n'a pas encore tout reçu. Ce dossier sera revu à une prochaine réunion.

4°) COMPTES-RENDUS SUITE VITE MAISON EX-LAMY ET SALLE DU PUIITS

Pour la maison ex-Lamy, les élus envisageraient de conserver une partie pour la Salle des Fêtes et une autre partie pour l'Épicerie.

Dans un premier temps, décision a été prise pour demander des devis afin de boucher les gouttières.

La visite de la Salle du Puits a été appréciée.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir interrogé le Syndicat d'Electrification, la Commune de Landes est programmée en 2026 pour le passage de tous les EP de la Commune en LED avec 80 % de prise en charge par le SDEER. Mr le Maire indique qu'il resterait à charge de la Commune, environ 1 200 €.

Comptes-rendus financiers SEMIS pour logements

Mr le Maire fait part de ces documents émanant de l'année 2023 pour tous les logements situés sur Landes et sous convention avec la SEMIS.

Appel à candidature Ludothèque

La commune ne se positionne pas cette année.

TOUR DE TABLE

Cimetière

Mr Roché signale une stèle à nettoyer car monument appartenant à la commune et le scellement de quelques plaques. Le nécessaire sera vu avec les agents.

Eclairage public

Mr Morand signale qu'un lampadaire ne fonctionne pas dans L'impasse du Champ du Frêne – LD 147 – Opération déjà signalée et effectuée auprès des services.

Compte-rendu Conseil d'Ecole

Mme Witczak demande à ce qu'on lui envoie le compte-rendu. Dès réception, il lui sera adressé.

Il ressort de ce conseil d'Ecole, une réunion qui s'est bien passée avec un bon ressenti entre les enseignantes et l'inspectrice académique, quelques remarques sur la CDC mais rien de grave.

Remerciements au personnel de la Médiathèque qui sont bénévoles.

Travaux voirie

Mr Roché demande où en sont les travaux. Il lui est indiqué que les demandes de subventions sont en cours pour la partie voirie suite catastrophes naturelles.

La séance est levée à 22h40.